

Nature de l'acte : 1-4

DÉC.2024-004 – Achat d'un ensemble miroir – Salle DU – Rue des Prés Guilet – Condé-en-Normandie

LE MAIRE de la commune de Condé-en-Normandie

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-22,
- Vu le Code de la Commande Publique,
- Vu la délibération n°1/5.4 en date du 15 juin 2020 autorisant le maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- Considérant la nécessité de procéder à l'achat d'un ensemble miroir pour la salle Dumont d'Urville – Rue des Prés Guilet – Condé-en-Normandie,
- Vu les offres reçues,

DÉCIDE

Article 1 – De procéder à l'achat d'un ensemble miroir pour la salle Dumont d'Urville – Rue des Prés Guilet - Condé-en-Normandie auprès de la société Miroiterie Flérienne – 15-17 avenue de Verdun – 61100 Flers pour un montant de 2 890,00 € H.T. soit 3 468,00 € T.T.C. (Devis N° F-23/11-07504).


DIT

Article 2 - Que les crédits sont inscrits au budget.

Article 3 – Que la présente décision sera insérée au registre des délibérations du Conseil Municipal et exposée au Conseil Municipal.

Fait à Condé-en-Normandie, le 4 janvier 2024

LE MAIRE


Valérie DESQUESNE